



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Date de la convocation :  
**18 octobre 2017**

Date d'affichage :  
**18 octobre 2017**

Nombre de conseillers élus : **15**  
Nombre de conseillers en fonction : **14**  
Nombre de conseillers présents : **12**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

### Présents :

**M. BAUR Denis, M. NICLOUX Didier, Mme LE LAY Nathalie, M. DI BARTOLOMÉO Roland – M. BELLOFATTO Walter, M. BREISTROFF Daniel, Mme GREFF Nicole, Mme GROSJEAN Nadine, M. KAIZER Didier, Mme REGNIER Agnès, Mme RE-NOIR Isabelle, Mme SCHEID Sandrine**

### Absents :

Mme LISKA Christelle (procuration à Nathalie LE LAY), M. KIRSCHWING René

## ORDRE DU JOUR

### Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. CCCE : adhésion au syndicat mixte « Moselle Aval »
3. Programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2018
4. Budget 2017 : décision modificative n°3
5. Rétrocession voirie RD56
6. Eclos 2<sup>e</sup> acompte subvention 2017
7. Subvention : Lycée Technologique et Professionnel Privé Saint-André Ottange
8. Divers

Secrétaire de séance :  
**Isabelle Renoir**

## Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Inauguration pavillon seniors**

Les retours sur cette cérémonie sont très positifs. Monsieur le Maire félicite et remercie toutes les personnes investies dans cette opération.

- **Visite du la Chambre des Députés Luxembourgeois**

À l'initiative de Marie-Josée Gressnich, des élus kanfenois et membres de la commission Amitié Kanfen-Septfontaines des deux communes ont visité le Parlement luxembourgeois le 20 octobre 2017. Ils ont également rencontré le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Mars Di Bartolomeo.

- **Visite du centre opérationnel de la gendarmerie de Metz**

Les membres de la commission « *Participation Citoyenne* » ainsi que des élus ont visité le centre opérationnel de la gendarmerie de Metz le 18 octobre 2017.

- **Aménagement rue de Volmerange**

La commission d'appel d'offres de la CCCE se réunira le 25 octobre 2017. Les travaux restent programmés pour 2018. Une 2<sup>e</sup> réunion de présentation aura lieu le 7 novembre à 9 h à la CCCE.

Les rues Jeanne d'Arc et Robert Schumann devraient être aussi aménagées en 2018.

- **Enfouissement de réseaux**

- Les rues du Lavoir, des Vergers et de la Liberté sont en cours de raccordement. Le basculement est prévu pour novembre.
- Kanfen-sous-Bois : lancement de la consultation pour une inscription au BP 2018.

### Pavillon seniors

Suite au décès d'une locataire, le pavillon n°8 est libre.

### ATSEM

À l'école maternelle, une ATSEM absente, pour raison de santé, sera remplacée par une stagiaire qui recherche une formation pour passer le CAP d'ATSEM.

### Nettoyage des entrées et sorties d'autoroute

Une convention a été signée par les communes de Thionville et Yutz avec l'État pour l'entretien des sorties d'autoroute et de l'autoroute elle-même. Le maire de Thionville a été sollicité pour savoir si Kanfen pouvait intégrer cette convention. Les modalités doivent encore être précisées.

### Naissances

La commune recense 12 naissances à ce jour.

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## 2 - CCCE : adhésion au syndicat mixte « Moselle aval »

Délibération N° 2017-54

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

Vu le projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation "Moselle aval" soumis à consultation,

Considérant les enjeux majeurs en cas d'inondation auquel est soumis le bassin versant de Moselle aval,

Considérant que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale exercent la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant le caractère stratégique du projet construit avec l'ensemble des parties prenantes dans la continuité de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation "Moselle aval", projet que pourrait porter le futur syndicat mixte "Moselle aval",

Considérant l'absence de gouvernance, jusqu'alors, à l'échelle du bassin versant que nécessite la problématique des inondations,

Vu la note explicative ci-annexée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'approuver** le projet de statuts du futur syndicat mixte "Moselle aval" annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** l'adhésion de la CCCE au futur syndicat mixte "Moselle aval".

*Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, « À moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».*

## 3 - Programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2018

Délibération N° 2017-55

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'exploitation de la forêt présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2018.

**Coupes à façonner (prévisions)**

Parcelles	Bois d'œuvre (feuillus m <sup>3</sup> )	Total façonné (m <sup>3</sup> )	Chauffage particuliers	Volume to- tal (m <sup>3</sup> )	Recette brute
15a	3	3	34	37	902 €
29	40	40	89	129	7 150 €
7	86	86	313	399	16 512 €
6	27	27	203	230	5 019 €
3a	10	10	34	44	1 597 €
18	41	41	128	169	6 405 €
27-28	218	218		218	48 124 €
<b>TOTAUX</b>	<b>425</b>	<b>425</b>	<b>801</b>	<b>1 226</b>	<b>85 709 €</b>

**Coupes en vente sur pied (prévisions)**

Parcelles	Volume total (m <sup>3</sup> )	Recette nette
10 - 12c - 13a	312	2 232 €
27 - 28	236	3 068 €
11	256	7 036 €
<b>TOTAUX</b>	<b>804</b>	<b>12 336 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2018
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les devis et contrats correspondants à ces travaux
- **de fixer** le prix des stères pour les produits façonnés et non façonnés pour l'année 2018 à savoir respectivement 40,00 € et 10,00 €
- **de désigner** les garants forestiers solidiairement responsables de la bonne exécution de la coupe les personnes ci-après :
  - Didier NICLOUX
  - Daniel BREISTROFF

**4 - Budget 2017 : décision modificative n°3**

Délibération N° 2017-56

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2017-17 en date du 20 mars 2017, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 832 373,28 € soit à 995 075,49 € en section de fonctionnement et à 837 297,79 € en section d'investissement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approver les virements de crédits au sein de la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
2762 ONA	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	24 994,87 €	24 994,87 €

### RECETTES

CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
238 ONA	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	24 994,87 €	24 994,87 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

## 5 - Rétrocession voirie RD56

Délibération N° 2017-57

Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo

Le conseil est informé qu'une partie du tracé de la RD 56 qui traverse la commune de Kanfen apparaît à la matrice cadastrale comme étant propriété communale.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire a sollicité le Conseil Départemental pour une rétrocession de cette voirie au profit de ce dernier.

Par courrier en date du 27 septembre 2017, le Conseil Départemental de la Moselle prend acte de la demande de la commune de Kanfen et propose une régularisation foncière à l'euro symbolique.

Cela concerne les parcelles suivantes :

Rue du Moulin :

section 1 ..... parcelle n°435  
section 1 ..... parcelle n°434  
section 2 ..... parcelle n°272

Rue de Zoufftgen:  
section 2 ..... parcelle n°271  
section 11 ..... parcelle n°353

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** la vente de ces parcelles à l'euro symbolique au profit du Département
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération

#### 6 - Eclos 2<sup>e</sup> acompte subvention 2017

Délibération N° 2017-58

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

L'association « Eclos » qui gère le périscolaire à Kanfen a présenté son budget prévisionnel pour l'année 2017.

La subvention budgétée pour l'année 2016 mutualisée s'élève à 28 632,76 € .

Par délibération n° 2017-05 en date du 6 février 2017, le conseil municipal a accepté le versement d'un acompte de 80 % pour un montant de 22 906,20 € soit 80 % de la subvention totale.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à effectuer le versement du solde de cette subvention pour un montant de 5 726,56 €, ce qui portera la subvention à un montant de 28 632,76 € qui sera inscrit au budget 2017 à l'article 6574.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'autoriser** le versement du solde de cette subvention pour un montant de **5 726,56 €** qui est inscrit au budget 2017 à l'article 6574
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 7 - Subvention : Lycée Technologique et Professionnel Privé Saint-André Ottange

Délibération N° 2017-59

Rapporteur : Madame Nathalie Le Lay

À l'occasion de l'inauguration des pavillons seniors, la commune a sollicité le Lycée Saint-André de Ottange pour la réalisation du service de l'apéritif lors de cette cérémonie.

Monsieur TORELLI, professeur de Service au Lycée Saint-André, sera accompagné de ses élèves de TBAC Commercialisation et Services en Restaurant afin d'assurer cette prestation.

Dans ces conditions, il est proposé de subventionner l'association « ALERIONS », association des élèves du lycée dans le but de financer des projets pédagogiques.

Le montant de la subvention proposée est de 160,00 €.

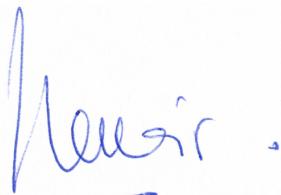
Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

➤ **d'accepter** le versement d'une subvention de 160,00 € à l'association « ALERIONS ».

## 8 - Divers

La séance est levée à 21 h 05.



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR